ni de faire de seu dans aucun apenti de bois sous peine

d'une amende de 40s.

Il est défendu de passer des tuiaux de poèles dans des cloisons de planches ou de latage, sans laisser six pouces de portour en taule entre les tuyaux et planches. Les tuyeux passeront toujours dans les cheminées; le tout sous peine de 20s. d'amende.

Dans les maisons bâties à t'avenir, les pignons doivent être exhaussés de trois pieds audessus des toits, sous peine d'une amende de dix livres contre le proprié-

taire et de cinq livres contre l'entrepreneur.

Les Inspecteurs feront la visite des maisons une sois tous des trois mois, sous peine de 55. d'amende pour chaque maison qu'ils négligeront. Il sera permis aux dits Inspecteurs de visiter les maisons une sois le mois en tout tems, depuis huit heures du matin jusqu'à fix heures du soir; et quiconque resurera l'entrée de sa maison, payera une amende de 55.—Il est encore permis à l'Inspecteur de visiter les maisons en tout autre tems, avec un ordre à cet esset d'un Commissaire de paix, sous prine d'une amende de £5. contre tout locataire qui s'y opposera; et le dit Inspecteur pourra mener avec lui une personne pour l'accompagner dans telle visit e.

Les peines ou amendes erdonnées par cette Ordonnance se ont poursuivies dans dix jours après la con-

travention commise.

Les Inspecteurs des Cheminées sont tenus de ramoner les cheminées des pauvres gratis, en p oduisant un certiticat de leur pauvreté, sous peine d'une amende de 58.

Les Inspecteurs ne pour nont exiger que la somme de troi deniers pour chaque samonage dans les sauxbourgs des villes de Quebec et Montréal, dans les maisons dont la hauteur n'excedera pas le rez de chaustés; et ils ne pour ont insister à ramoner plus d'une sois dans deux mois, sans le consentement du propuétaire.

EPOCHS
Chronologi
Moveable I
Commence
Eclipfes, (N
Explanation
Tide Table
Times of F
The Calend
Of the Mo
Changes of

Weight of A General Interest Ta Departure c Post Roads Divition of Counties in containe Regulation of the C ~ purpofe Abitract of Court Tern Table of C Duties paid Province Rees of the

Additional

Ordinance | Province